

## DELIBERATION N° 2007/06-05 - ECOLE DE MUSIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Monsieur BOILEAU, rapporteur, présente le compte administratif 2006 de l'Ecole de Musique à l'Assemblée.

La balance générale fait apparaître les chiffres suivants :

### INVESTISSEMENT :

Dépenses :	6 143.01 €
Recettes :	5 742.39 €
Déficit d'investissement :	- 400.62 €

### FONCTIONNEMENT:

Dépenses :	233 100.35 €
Recettes :	281 503.96 €
Excédent de fonctionnement :	+ 48 403.61 €

Il précise à l'Assemblée que le Conseil d'Exploitation de l'Ecole de Musique a été consulté pour avis, en date du 24 mai 2007.

Monsieur le Maire s'étant retiré, ne prend pas part au vote.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 7 abstentions (Groupe Ludres Autrement et MM. SAUTROT et FRANOUX du Groupe Ludres Notre Ville) :

- d'approuver le compte administratif 2006 de l'Ecole de Musique et de donner quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.